



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

### DECRET n° 2023 - 1396

#### **modifiant certaines dispositions du décret n° 2023 - 863 du 11 juillet 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle**

#### **LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Constitution ;

Vu la décision n°14-HCC/D3 du 12 octobre 2023 relative à une requête aux fins de constatation d'un cas de force majeure et de report de l'élection présidentielle du 9 novembre 2023 ;

Vu l'ordonnance n° 2001 - 003 du 18 novembre 2001 portant loi organique relative à la Haute Cour Constitutionnelle ;

Vu la loi organique n° 2018 - 008 du 11 mai 2018, modifiée par l'ordonnance n° 2019-002 du 15 mai 2019, relative au régime général des élections et des référendums ;

Vu la loi organique n° 2018 - 009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République ;

Vu la loi n° 2015 - 020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante » ;

Vu le décret n° 2019 - 1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020 - 156 du 19 février 2020, modifié et complété par le décret n° 2021 - 1164 du 27 octobre 2021 et par le décret n° 2022 - 152 du 02 février 2022, fixant les attributions du Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n° 2021 - 822 du 15 août 2021, modifié et complété par les décrets n° 2022 - 400 du 16 mars 2022, n° 2023 - 165 du 20 février 2023 et n° 2023-1350 du 10 octobre 2023, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021 - 1200 du 30 octobre 2021 portant désignation et constatation de l'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le décret n° 2021 - 1305 du 19 novembre 2021 portant constatation de désignation et d'élection des membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante au titre du Président de la République et de la Cour Suprême ;

Vu le décret n° 2023 - 863 du 11 juillet 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle ;

Sur proposition du Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation ;

En Conseil de Gouvernement,

### **D E C R E T E :**

**Article premier** – Les dispositions des articles premiers et 5 du décret n° 2023 - 863 du 11 juillet 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection présidentielle sont modifiées ainsi qu'il suit :

« **Article premier (nouveau)** – Suite au report du premier tour de l'élection présidentielle ordonné par la Haute Cour Constitutionnelle par décision n°14-HCC/D3 du 12 octobre 2023, les électeurs sont convoqués aux urnes le **jeudi 16 novembre 2023 à partir de six heures** pour le premier tour de l'élection présidentielle.

**Article 5 (nouveau)** – Est déclarée chômée et payée, la journée du **jeudi 16 novembre 2023**, date de la tenue du premier tour de l'élection présidentielle. »

**– LE RESTE SANS CHANGEMENT –**

**Article 2** – Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

**Article 3** – En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

**Article 1** – Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, le Ministre de la Communication et de la Culture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Antananarivo, le 13 octobre 2023

**Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,**

**Christian NTSAY**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur  
et de la Décentralisation,

**RABARINIRARISON Rindra Hasimbelo**

**TOKELY Justin**

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Fonction Publique et des Lois Sociales,

Le Ministre de la Communication  
et de la Culture p.i.

**RIVOTIANA Richard Jean Bosco**

**RAHANTANIRINA Vavitsara Gabriella**

**POUR AMPLIATION CONFORME**

Antananarivo, le **13 OCT 2023**

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT,

**RAKOTOARISOA Mjadantsata Indriamanga**

